

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

(Discussion pour rapports 1168 et 1169)

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il s'agit des rapports 1168 et 1169 sur la fermeture des écoles maternelles Commandant Charcot et la Vallonière et j'interviendrai après l'orateur.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, vous me permettez de consacrer une petite minute pour faire la synthèse de ce qui vient d'être dit, pour être certain d'avoir bien compris et je laisserai M. Fournel... ..

(Brouhaha.)

M. HAVARD Michel : ... Je sais que cela vous ennuie et qu'il est tard, mais c'est important l'école. Je prends le temps en conséquence.

M. LE MAIRE : Vous avez 4 minutes, vous les consacrez comme vous voulez.

M. HAVARD Michel : Ce ne sera même pas aussi long. Simplement, je vous ai bien entendu dire que vous étiez prêt à faire le maximum pour mettre en œuvre le service minimum d'accueil pour les familles lyonnaises en cas de grève dans les écoles. Donc nous espérons, Monsieur l'Adjoint, que cette mise en œuvre maximum se fera en toute transparence et que vous ne refuserez pas l'aide qui pourrait vous être proposée de ci, de là. Je prends cela comme un engagement.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas, Monsieur Havard, dans un cadre de « boy-scout », mais dans un cadre légal. Le jour où un enfant est victime d'un accident, ma responsabilité, y compris pénale est engagée, pas la votre !

M. HAVARD Michel : Celle de l'Etat Monsieur le Maire. Dans le projet de loi sur le service minimum d'accueil des enfants dans les écoles, c'est la responsabilité de l'Etat qui est engagée, vérifiez le texte et vous le verrez.

(Brouhaha.)

M. HAVARD Michel : J'entends ce que vous dites et je répète que nous prenons au mot les engagements que vous avez pris publiquement de mettre en œuvre le maximum pour le service minimum d'accueil des enfants des familles lyonnaises dans les écoles.

Je vais prendre une petite minute simplement pour parler du dossier des deux fermetures des écoles Charcot et de la Vallonière. Nous avons lu et entendu les motivations données pour la fermeture de ces deux écoles. Simplement il a été précisé qu'il y avait 24 écoles isolées dans la Ville de Lyon et nous aimerions savoir, là aussi Monsieur le Maire ou Monsieur Fournel, ce que vous comptez faire de ces 24 écoles isolées. Comment appréhendez-vous le sujet ? Avez-vous une perspective sur ce plan-là par rapport à ces écoles isolées au-delà des deux cas qui nous sont soumis aujourd'hui ?

Vous voyez que j'ai respecté mon temps de parole.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je note que vous ne contestez pas ces deux rapports, puisque nous ne sommes pas dans des cas contestables. En effet, pour l'école Commandant Charcot, la population scolaire est passée de 116 enfants en 2002-2003 à 48 en 2008-2009, soit la perte de plus de la moitié des effectifs et qu'il y a plus d'enfants en dérogation en dehors de cette école dépendant de ce secteur qu'il n'y en a dans cette

école. Nous avons donc attendu que la rénovation de l'école Ferdinand Buisson soit réalisée pour proposer cet ajustement. En faisant remarquer que lors du mandat précédent, entre 2001 et 2008, nous avons ouvert 7 écoles maternelles et que nous n'en avons fermé aucune. Ce n'est que la prise en compte d'une évolution de la démographie scolaire sur cet arrondissement. J'ajouterai d'ailleurs qu'en ce qui concerne Charcot, nous avons un projet de relocalisation de la crèche Allix. Nous avons, mercredi dernier, fait la visite avec la directrice de la crèche, la PMI et la mairie du 5e arrondissement, les services techniques, pour vérifier qu'on pouvait dans des délais moyennement brefs - puisqu'il faut tout de même laisser le temps au temps- réaliser à cette relocalisation qui nous permettra, au passage, d'augmenter de 15 berceaux la capacité d'accueil dans cette crèche.

Concernant l'école la Vallonnière, il s'agit là encore d'un cas bien particulier puisque ce sont des bâtiments préfabriqués, anciens, qui contiennent de l'amiante. Ce sont d'ailleurs les parents d'élèves qui ont voulu faire, il y a deux ans, le diagnostic amiante. Et là encore la chute des effectifs de la population scolaire a été de 69 à 41, donc un peu moins de la moitié de perte d'effectifs. Et là encore il y a plus d'élèves en dérogation qui vont en dehors de l'école et qui dépendent du secteur qu'il n'y en a dans l'école. Nous avons donc respecté les formes de consultation des conseils d'école et nous arrivons à cette décision, là encore après avoir réalisé des travaux à l'école Jean Zay pour accueillir les enfants.

Vous faites état de 24 autres écoles isolées, mais il est normal que l'on examine régulièrement la conformité des structures de services publics aux besoins. Nous regarderons donc, au cas par cas. Nous n'avons pas de plan préétabli et nous examinerons, en concertation avec les mairies d'arrondissement, les enseignants et les parents, chaque situation. Quand l'école correspondra aux besoins, à l'évidence nous la maintiendrons, voire nous l'améliorerons. Et, quand l'école, comme sur ces deux cas, ne correspondra plus aux besoins, nous proposerons des ajustements dans la mesure où il existe des capacités d'accueil alternatives dans de meilleures conditions, ce qui est le cas ici.

J'ajouterai que pour l'école Charcot, dans la discussion avec l'Inspecteur d'Académie, nous avons fait annuler quatre fermetures de classes dans les écoles de rabatement qui vont accueillir ces enfants. Dans le cas de la Vallonnière, il y a eu une création de classe à Jean Zay et l'annulation d'une suppression de classe à Berlioz ce qui a permis d'équilibrer créations et suppressions de postes. Au total, nous avons même un solde positif sur ces deux transformations d'écoles.

Voilà ce que je pouvais vous dire chers Collègues.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc nous suivons en fait la démographie de la Ville de Lyon. Je ne conteste pas qu'on puisse s'adapter à la démographie mais le véritable problème c'est qu'à Lyon, nous sommes en expansion d'élèves et effectivement, il y a un certain nombre de fermetures de classes et que le solde ne correspond pas, c'est ce qu'a exprimé tout à l'heure M. Fournel, à la démographie qui est celle de Lyon. Après, qu'il faille s'adapter suivant les quartiers, on comprend bien que là où effectivement il n'y a plus aucun élève et où il y a une école à 150 mètres, nous n'allons pas maintenir l'école.

Voilà, c'est notre politique. Moi je dis les choses telles qu'elles sont parce que vous nous reprocheriez lors du vote du prochain budget d'avoir des dépenses de fonctionnement qui sont exponentielles. Donc nous essayons de gérer les crédits de la Ville de Lyon au mieux de l'intérêt général de nos concitoyens.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Héral, Mmes Pierron et Legay se sont abstenus sur le rapport 2009/1168.)

(Adopté.)